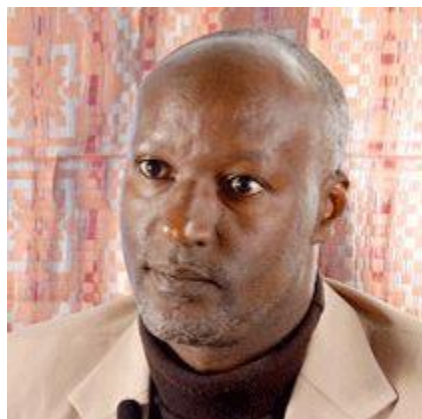




Voices from the Rwanda Tribunal

Official Transcript: Innocent Kamanzi (Part 4 of 7)



Role:	Information Officer
Country of Origin:	Rwanda
Interview Date:	16 October 2008
Location:	Kigali, Rwanda
Interviewers:	Batya Friedman
Videographer:	Patricia Boiko
Interpreter:	None

Interview Summary

Innocent Kamanzi, a Rwandan national, talks about first hearing about the genocide from family and the media while living abroad in Burundi in 1994. Kamanzi traveled back to Rwanda after the genocide to work as a journalist for Radio Rwanda and began working with the ICTR in 2000. He states that he did not recognize the value of international justice before working for the ICTR and emphasizes the importance of prosecuting those who planned and organized the genocide.

The transcript of Part 4 begins on the following page.

Part 4

- 00:00 **Batya Friedman: So imagine, sometime in the future, in another place, there's another tribunal like this, and you're – someone came to you and said well, "You've been in the country, you've been at the tribunals, you have a very broad view of how these all work together. What can you recommend for us as to what we should do in our country, or in this other situation?"**
- 00:24 **BF: So, so the elements are this sort of informal courts, () the Gacaca, something like the national courts and then the international courts. If you were creating sort of the ideal mix among them, what, what would you recommend to someone as to how they, how they might work or work together?**
- 00:46 Yeah, je crois que c'est une question très importante et une très bonne question. Personnellement je, je pense que si, si, si – je ne le souhaite pas, mais s'il y a quelque part encore, on pense à la création d'un tribunal, il y a pas mal de choses qu'on devrait attendre de ce tribunal d'abord. Ils ont, ils ont eu une évolution, je vous donne deux petits cas.
- 01:14 C'était par exemple, je me rappelle, quand j'étais encore journaliste là-bas, tout au début, par exemple, un accusé pouvait venir et dire « je ne me sens pas bien aujourd'hui, donc il faut qu'on arrête le procès », on arrêta le procès, donc c'est à dire, le procès était retardé. Bon, mais, tout en oubliant que, par exemple, les victimes aussi ils ont besoin que le procès, que le, que le, que la justice soit faite rapidement.
- 01:36 Donc il faut qu'on respecte les droits de l'homme mais en même temps, il faut que le procès aussi avance, donc on a, on a dû faire des changements. Maintenant ce n'est plus le cas. Il faut que le médecin teste si vraiment l'accusé dit correctement, mais aussi son avocat peut-, peut être dans le procès et le défendre, donc sans que l'accusé soit absolument là.
- 01:57 Mais ce n'est pas seulement ça. Je pense que d'abord au niveau national, il faut qu'il y ait absolument la justice, la grande justice soit se fait au niveau national. Et que une initiative comme la justice internationale, si les faits qui soient faits à l'intérieur de son pays. Pas prendre par exemple comme on a fait en ex-Yougoslavie, qu'on amène ICTW à La Haye, ou qu'on amène TPIR à Arusha.
- 02:23 Ça n'a pas servi comme ça devrait servir normalement au niveau de la, de la stabilité du pays, au niveau de la reconstruction, au niveau de, de la réconciliation nationale. C'est vrai, peut-être il y avait des conditions, on disait que par exemple au Rwanda, il n'y avait pas encore la sécurité, à l'époque, comme on avait au Tribunal.
- 02:42 Mais, je crois que si, dans la mesure du possible, si les conditions sont vraiment réunies, c'est que par exemple, ce tribunal, au lieu d'être, – je vois même...je vois même par

exemple, même la Cour Pénale Internationale, je pense que si, si ça se trouve par exemple à La Haye, si il y a un cas, 'vaut mieux que ce cas, les juges se déplacent, aillent même travailler dans son pays.

- 03:10 Je crois que ça serait très important, au niveau de la réconciliation nationale, au niveau même de la justice pour que ça soit vraiment une justice qu'on respecte, je crois que ça serait mieux que – même au tr-, au niveau du Tribunal International, ou ce Tribunal International soit dans son pays, pour que ça soit tout près de la population. Parce que si la population ne connaît pas, c'est, c'est, c'est pas bon.
- 03:31 Autre chose, par exemple, ce n'est pas seulement ça. Je me dis au niveau de ces pays où on commet même des crimes – c'est notamment les pays en voie de développement, c'est ce qui se remarque, et la plupart du temps, c'est que la population au niveau de la masse, ils n'ont pas vraiment assez de connaissances, ils sont parfois analphabètes.
- 03:48 Et, et ce qui est important, c'est que par exemple l'information, la dissémination de l'information, le Outreach Program soit vraiment quelque chose de très important, sur quel ils, ils mettent beaucoup de, de, de poids, pour que l'information arrive à ces gens.
- 04:04 Je vous donne deux petits cas qui sont très simples. Par exemple, quand, quand, quand dans notre programme, par exemple, nous avons des programmes de film et de documentaire en Kinyarwanda, parce que les gens ils peuvent comprendre le Kinyarwanda, en tout cas au Rwanda, tous les Rwandais comprennent le Kinyarwanda.
- 04:19 Ces films, on y voit, on projette le film c'est les activités du TPIN, on montre comment c'est gens qui ont joué un rôle dans le génocide vont dans les salles d'audience avec des menottes et on montre combien ils font, ils font face à la justice. Et ils ne peuvent pas le croire, parce que ces gens ils se croyaient comme des petits dieux, qu'ils ne pouvaient pas être trainés dans la justice comme ça et ça donne un déclic.
- 04:43 Bon pour cette population, maintenant ils savent que quelqu'un ne doit pas venir leur dire « va tuer quelqu'un » et ils vont directement, ils doivent d'abord raisonner et comprendre que les conséquences peuvent venir par après, comme, comme ils le constatent maintenant. Mais je me dis aussi, il y a d'autres leçons, ce n'est pas seulement au niveau de, de cette population locale.
- 05:00 Je me dis quand par exemple, quand on diffuse l'information au niveau de la télévision, on dit untel, qui était un chef, un chef d'Etat-major, ou un premier Ministre, ou un ministre comme tel, qui était très fort, on dit qu'il a, qu'il a fait la justice, qu'il croupisse dans une prison, je me dis que même les responsables actuels qui sont en place, ils doivent, ils doivent réfléchir, c'est-à-dire que comprendre que s'il y a la même chose qui est faite, ils risquent aussi ce genre de choses.

- 05:32 Donc c'est-à-dire qu'il y a, il y a une double leçon au niveau des intellectuels mais aussi au niveau de la population locale. Mais aussi par exemple nous quand notre programme, quand je dis dissémination de l'information, c'est très important, c'est dans le sens aussi de dire, c'est au niveau de l'éducation, on travaille maintenant beaucoup avec les jeunes dans des écoles secondaires.
- 05:55 Qu'on suppose qu'ils sont, ou dans les universités, qui sont les responsables de demain, pour que ils ne puissent pas pousser les gens dans ce genre de crime, parce que on leur montre le mal de cela. Ces gens qui sont maintenant en détention, ne sont pas avec leur famille, ils ont fait des études, mais pour terminer dans une, dans une petite chambre de quatre, de quatre murs.
- 06:16 Alors je crois que il y a des messages qui sont très importants comme ça, qu'on véhicule au niveau de l'information et qui font comprendre aux gens qu'il faut pas faire des bêtises de ce genre.